

## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 74 / 93 : Plan partiel d'affectation "Grand-Bois" Centre de gestion des déchets.

---

La commission composée de Mme Anne-Marie MAEDER et de MM Pierre BAUMGARTNER, Jean-Marc BETTEMS, Jean-Jacques BRUGGER, Jean-Claude GAVILLET (rapporteur), s'est réunie les 5 et 12 mai en l'absence de Monsieur J-M Bettems (excusé).

Elle remercie Monsieur André Meylan municipal responsable du préavis, qui, ayant participé partiellement à la séance du 5 mai, nous a fourni toutes les explications désirées.

Nous sommes conscients de la nécessité de trouver un emplacement pour une future place de stockage des déchets divers. En revanche, la nécessité de déclasser une parcelle de zone agricole protégée (ZAP) en zone de "centre de gestion des déchets", nous paraît constituer un précédent important, qui gêne notre commission:

Depuis de nombreuses années, également lors de la création du plan des zones, les instances cantonales et les milieux concernés ont défendu avec acharnement l'intégrité de cette zone agricole protégée. Comme le précise le préavis municipal (page 2 paragraphe 5) l'application des réglementations en matière de gestion des déchets (LGD) amène l'Etat à plus de souplesse dans son attitude.

L'implantation d'un cordon forestier d'une largeur de 10 m, et dans une moindre mesure, celle d'une haie sur talus, indispensables pour masquer le site, diminueront probablement les aptitudes culturales des parcelles situées à l'est de la route de l'aérodrome ( ombres portées ).

Comme le précise le préavis en page 2 paragraphe 3, le plan de zone de 1983 ne prévoit pas de " zone de gestion des déchets ".

La commission souhaite cependant que la Municipalité étudie une fois encore la possibilité d'établir ce site dans un autre endroit plus discret, en conservant intacte la zone agricole protégée. Cela évitera à la Commune d'être la première à l'entamer. Ce choix impliquera une négociation pour disposer d'un terrain (achat, droit de superficie) ce qui n'était pas le cas dans la proposition municipale.

Est-il juste que l'Etat souhaite nous faire quitter le Bois des Ages en zone forestière, au détriment de la zone agricole protégée? Ne pourrait-on pas combler la dépression de l'ancienne décharge et l'aménager en centre de gestion des déchets?

En conclusion, la commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de refuser le préavis Municipal No 74 / 93 concernant le plan partiel d'affectation " Grand-Bois " centre de gestion des déchets.

Prangins, le 14 mai 1993

La commission:

Madame Maeder Anne-Marie

*AM Maeder*

Monsieur Baumgartner Pierre

*P Baumgartner*

Monsieur Bettems Jean-Marc

Monsieur Brugger Jean-Jacques

*JJ Brugger*

Monsieur Gavillet Jean-Claude

*JC Gavillet*